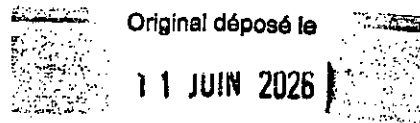


**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***26080242***au greffe du tribunal
de l'entreprise de Liège division NamurN° d'entreprise : **0733 812 225****Nom**(en entier) : **LARDOT CONSTRUCT**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **5101 NAMUR - Avenue des Dessus de Lives 2****Objet de l'acte : Modification de l'organe d'administration – révocation et nomination**

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 09/06/2026, il résulte que:

Décision

Après délibération, l'actionnaire investi de l'intégralité des droits de vote adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes :

1. Révocation

L'assemblée générale extraordinaire décide de révoquer, avec effet immédiat, Madame Delphine LARDOT, RN 04.08.19-072.12, domiciliée à 4520 WANZE, Chaussée de Wavre 255, de sa fonction d'administrateur.

2. Nomination

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Pascal BAIRAMJAN, RN 72.03.04-241.08, domicilié à 5070 FOSSE-LA-VILLE, Rue de la Ramée 85.

3. Formalités de publication

L'assemblée générale extraordinaire décide de mandater Maître Nicolas DOCQUIER et Raphaël WEIJENBERG, avocats à 4540 AMAY, rue Joseph Wauters 19, aux fins d'accomplir toutes formalités légales, administratives et de publicité requises, y compris les publications au Moniteur belge.

Acceptation des mandats

Monsieur Pascal BAIRAMJAN, prénommé, déclare accepter le mandat qui vient de lui être conféré.

Résultat des votes

Les résolutions qui précèdent sont adoptées à l'unanimité des voix, représentant la totalité du capital social.

L'actionnaire unique,
Monsieur José LARDOTL'administrateur nommé,
Monsieur Pascal BAIRAMJAN

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/06/2026 - Annexes du Moniteur belge